

LISSAGE DES PICS D'AFFLUENCE DANS LES TRANSPORTS



LE TÉLÉTRAVAIL AUJOURD'HUI

UN CADRE LÉGAL SOUPLE

Le Code du travail définit le télétravail comme toute forme d'organisation d'activité professionnelle dans laquelle « un travail qui aurait pu être exécuté dans les locaux de l'employeur est effectué par un salarié hors de ces locaux de façon volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication » (Article L. 1222-9 du Code de travail). Cette définition du télétravail permet d'englober différentes formes de télétravail et notamment les salariés « nomades » qui peuvent travailler n'importe où, dans des espaces collectifs en dehors de l'entreprise.



Le télétravail est donc possible depuis le domicile du salarié, un tiers-lieu, ou bien lors d'un déplacement. Sa mise en place est inscrite dans le cadre d'un accord collectif ou d'une charte élaborée par l'employeur. Dans les deux cas, les modalités du télétravail sont souples et peuvent être négociées entre les deux parties (nombre de jours, conditions de passage au télétravail, définition d'objectifs, etc.). L'employeur est tenu de motiver sa réponse en cas de refus d'accorder le télétravail à un salarié occupant un poste permettant d'en bénéficier. **Lorsque cette pratique se généralise, ce sont de nombreux salariés qui ne se déplacent pas à leur lieu de travail, contribuant ainsi à la désaturation des transports.**

Quels sont les bénéfices du télétravail ?

- Télétravailler, c'est réduire son temps de trajet une à deux fois par semaine. **Les salariés sont donc moins fatigués** par les transports et optimisent leur temps de travail. Les retards liés aux transports diminuent également.
- Grâce à un cadre plus calme, télétravailler permet également de se mobiliser sur des tâches qui demandent plus de concentration. Selon une étude réalisée par GreenWorking en mai 2012, il a d'ailleurs été démontré que le télétravail en France **augmente la productivité de l'entreprise** (accroissement de la production et de la productivité de l'ordre de 5 à 30 %).
- L'instauration d'un ou deux jours de télétravail par semaine a un impact sur la vie professionnelle et la vie privée : cette autonomie est très appréciée des salariés et devient un **élément d'attractivité pour la recherche de nouveaux talents**. De ce fait, l'entreprise peut aussi mieux intégrer les handicaps et les salariés ayant des contraintes familiales importantes.
- **L'entreprise peut être plus résiliente face à des situations exceptionnelles** comme lors d'épisodes de crise (grèves, intempéries, épidémies) ou bien lors d'un déménagement et/ou d'un transfert d'activité. Elle réalise par ailleurs **des économies d'échelle sur les locaux et les dépenses courantes** puisque le taux d'occupation des postes de travail sur site par les salariés est plus faible.

LISSAGE DES PICS D'AFFLUENCE DANS LES TRANSPORTS

LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE TÉLÉTRAVAIL

Management : confiance et communication

- La formation préalable des managers et des salariés.
- L'organisation en amont entre le manager et son collaborateur pour faire le point sur les objectifs, les outils et les bonnes pratiques.
- Le développement d'une gestion par objectifs afin de suivre la productivité et la réalisation des tâches.
- Le développement des outils de communication à distance (visioconférence, partage de documents en ligne, etc.).

Ambiance au travail : crainte de l'isolement des salariés, du délitement de l'esprit d'équipe

- Le maintien d'une journée commune à l'ensemble de l'équipe pour garder du lien.
- L'utilisation de moyens de communication internes pour garder le contact avec les équipes (Outlook, Skype, etc.).
- Le réaménagement des locaux pour s'adapter à un écosystème de travail de plus en plus flexible : mutualisation de bureaux, espaces collaboratifs (coworking, réunions, salle de repos, etc.).

Sécurisation des données

- La mise en place d'un Réseau Privé Virtuel (VPN), qui permet d'accéder au réseau professionnel de manière sécurisée. Certains postes qui nécessitent l'utilisation quotidienne des dossiers papier (comptables, gestionnaires des paie, etc.) sont confrontés à la question de la sécurisation des données. Une phase de dématérialisation des documents doit intervenir en amont.
- Le télétravail peut également être envisagé sans VPN, en organisant sa « to do list » en amont et en prévoyant les dossiers nécessaires.

Le télétravail est un excellent moyen pour répondre aux circonstances exceptionnelles. L'épidémie du Covid-2019, les grèves de décembre 2019, les manifestations des Gilets jaunes... Autant d'événements récents qui ont contraint les entreprises à être flexibles et à intégrer le télétravail.

ET CHEZ LES AUTRES ?

La Région Île-de-France a mené de nombreuses actions en matière de télétravail. Depuis son déploiement en janvier 2018, 80 % des agents du siège télétravaillent de 1 à 2 jours par semaine. Cela a permis à la collectivité de maintenir son activité lors de la période de confinement. Dans ce contexte, un guide sur les bonnes pratiques du télétravail un guide sur les bonnes pratiques du télétravail, à destination des Franciliens, a été publié.

Exemples locaux : La Société Générale a réalisé un travail de fond pendant plusieurs années en accompagnant la mise en place du télétravail, dans un premier temps sous la forme d'une expérimentation. Les managers et les salariés ont reçu des formations sur cette pratique qui se généralise progressivement (ateliers, e-learning, guides). Aujourd'hui, sur le site de la Défense, 44 % des collaborateurs sont en télétravail. Des bilans statistiques mensuels sont à disposition de chaque direction ainsi qu'une enquête annuelle, qui est communiquée au sein de toutes les entités. Le recours au travail à distance s'est peu à peu ancré dans la culture d'entreprise, notamment en raison des activités multi-sites et internationales du groupe. Le télétravail connaît une image globalement positive au sein de l'entreprise. Les collaborateurs et les managers sont convaincus de ses bienfaits (hausse de la productivité, amélioration de la concentration, meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, réduction de la fatigue).